

Les parlements de la rue.

Espaces publics de la parole et citoyenneté en Afrique

La revue *Politique Africaine* (<http://www.politique-africaine.com/>) prépare un dossier sur les « parlements de la rue », ces espaces de délibération publique et de débat où s'opèrent des prises de parole politique.

« Parlementaires debout » de Kinshasa, « People's Parliaments » de Nairobi et d'Eldoret au Kenya, « Ebimeeza » en Ouganda, « agoras », « parlements » et autres « congrès » patriotiques en Côte d'Ivoire, « grins » de Bamako et de Ouagadougou : un peu partout en Afrique fleurissent, dans la rue, des instances de débat et de discussion publique, des lieux de rassemblement et de prise de parole qui réunissent des publics variés, selon divers types d'affinités, sociales, culturelles ou politiques. Certains s'établissent parfois en structures pérennes, s'institutionnalisent et se bureaucratisent, à l'échelle locale comme nationale. Plusieurs « fédérations nationales des agoras et parlements » ont ainsi vu le jour en Côte d'Ivoire sous le régime Gbagbo, suivie d'initiatives similaires (et concurrentes) rassemblant les orateurs de ces mêmes structures. De même, les membres des « grins », ces lieux où l'on se retrouve nuitamment pour boire le thé et discuter entre amis dans toute l'Afrique de l'Ouest mandingue, se sont eux aussi organisés en une « fédération nationale » à l'initiative d'un ancien orateur de la « Sorbonne » d'Abidjan dont l'objectif était de constituer ces « grins » en cellules de base du RDR, le parti d'Alassane Ouattara. A Kampala, les premières réunions publiques organisées au Club Obligatto se sont transformées en véritables talk shows radiophoniques, drainant des audiences considérables, au point que la plupart des chaînes se sont senties tenues d'organiser des événements similaires, y compris en langues locales. Le phénomène a pris une telle ampleur politique qu'il a fini par être interdit par un pouvoir qui y voyait quelque menace pour sa stabilité.

Comment analyser ces rassemblements populaires et ces pratiques d'assemblée ? Faut-il y voir des espaces de confrontation avec le pouvoir ou des courroies de transmission des mots d'ordre de celui-ci ? Des « lieux propres » (Certeau) et contre-hégémoniques, propices à l'émancipation citoyenne ou, au contraire, des instruments de dépolitisation et de subordination à un ordre post-colonial, fut-il nouvellement délibératif ? Ce dossier n'a pas vocation à trancher des questions normatives de cet ordre, mais bien plutôt à produire, autour de quelques questions de recherche explicitées plus bas, une analyse *empirique* de ces pratiques d'assemblée et des modalités de la prise de parole en leur sein. Par une approche ethnographique de ces espaces de délibération et de ceux qui les animent (notamment les orateurs), il entend proposer un éclairage novateur sur les problématiques de la citoyenneté en Afrique. Ce faisant, il vise à engager une réflexion comparative sur les fondations sociologiques, historiques et imaginaires de l'espace public au Sud comme au Nord du Sahara.

De quoi parle-t-on ?

Précisons d'emblée que l'investigation de ce dossier ne se limite pas exclusivement aux instances formellement désignées comme « parlements de la rue », même s'il les prend comme point de départ des questions de recherche et comme objet empirique de référence. Il est impossible de circonscrire a priori un tel objet de recherche. Pas seulement parce que les pratiques d'assemblée sont éminemment variables d'une société à l'autre ou d'une époque à l'autre. Mais aussi et surtout parce que lesdits « parlements populaires » sont en relation souvent étroite avec d'autres espaces de rassemblement, de sociabilité et de prise de parole, qu'ils soient partisans, associatifs, religieux, syndicaux, académiques, sportifs ou autres. Une des hypothèses de ce dossier repose précisément sur l'idée d'une porosité entre ces diverses instances d'apprentissage de la prise de parole, d'une conversion ou d'une diffusion des savoir-faire oratoires entre, par exemple, une église de réveil, un syndicat ouvrier ou une association d'étudiants et un « parlement » de quartier. Les propositions concernant d'autres pratiques d'assemblée et instances « délibératives » (cérémonies religieuses, conseils locaux, ateliers de réconciliation, projets de développement participatifs, 'grins' et autres formes de sociabilité ordinaire) seront donc bienvenues, pour peu qu'elles concernent des espaces ouverts, en plein air, et bien sûr qu'elles s'inscrivent dans la problématique précisée ci-dessous. Cela peut tout aussi bien concerner des pratiques instituées et fortement routinisées que des lieux investis de manière plus ou moins informelle et fugace comme, par exemple, la place Tahrir au Caire durant les mobilisations contre le régime Moubarak.

Questions de recherche et hypothèses

Ces pratiques d'assemblée soulèvent une multitude de questions qui relèvent d'une problématique générale de la citoyenneté et de l'espace public. Elles peuvent être traitées selon diverses approches disciplinaires. Répétons toutefois que ces enjeux seront abordés dans les contributions dans une perspective très empirique et non selon une approche normative, spéculative ou philosophique. Les pistes de recherches et hypothèses suggérées sont les suivantes :

1. *Généalogie des pratiques d'assemblée et des formes de prise de parole.* L'une des préoccupations de ce dossier sera la question de l'historicité des formes d'assemblée et des pratiques délibératives. Le réflexe culturaliste tendrait évidemment à placer ces phénomènes sous les branches bien connues de « l'arbre à palabre » - argument classique qui, par paresse intellectuelle, a constamment été mobilisé pour souligner le poids des « traditions » délibératives au Sud du Sahara. Mais, outre le fait que les traditions ne sont jamais que des inventions/réinventions (qu'il conviendrait ici de déconstruire pour comprendre, par exemple, pourquoi ce modèle continue d'être utilisé comme répertoire de légitimation par certains et pas par d'autres), ce raisonnement ne nous renseigne guère sur les modalités historiques particulières qui, dans telles ou telles circonstances, ont conduit les citoyens de telle ville ou de tel quartier à se réunir pour parler affaires publiques, football ou religion. Or il s'agit bien de cela : ce dossier entend procéder à une archéologie fine des modes d'assemblée et des formes de prise de parole, en en suivant le cheminement au plus près des événements macropolitiques ou microsociaux qui ont pu influencer leur développement.

2. *Ethnographie des espaces de prise de parole et sociologie des acteurs.* Les contributeurs sont également encouragés à fournir une description ethnographique aussi fine que possible des pratiques d'assemblée et des dispositifs délibératifs. Ces lieux de débat obéissent-ils à une organisation (notamment spatiale) bien précise ? Y a-t-il une mise en scène de ces pratiques d'assemblée ? Peut-on discerner des règles et des hiérarchies dans les formes de prise de parole ? Si oui, que nous révèlent-elles des rapports de pouvoir et des inégalités dans l'usage de la parole publique ? Que nous apprennent-elles sur la distinction entre ce qui est considéré comme 'public' et ce qui est 'privé' (cf infra) ? Par-delà les dispositifs, une attention particulière sera portée aux acteurs du lieu : orateurs, public, passants, etc. Comment s'établissent les relations entre ces divers acteurs ? Qui sont-ils ? Comment devient-on « orateur » ? Qui est autorisé à prendre la parole, et selon quelles modalités de sélection ? S'il y en a, comment le public réagit-il ? Des indications biographiques sur les principaux animateurs de ces lieux, leurs parcours, leur éventuelle formation à la prise de parole, leurs lieux de sociabilité quotidienne, etc. seront fortement appréciées. Les auteurs seront particulièrement attentifs au profil des orateurs ainsi qu'à leurs usages et représentations des pratiques de la prise de parole.

3. *Réseaux de sociabilité et circulation des savoir-faire. L'hypothèse d'encastrement social des pratiques d'assemblée.* Comme indiqué plus haut, une des prémisses de cette recherche collective est que les pratiques d'assemblée et les prises de parole politiques dont il est ici question ne sont pas sans lien avec d'autres espaces de mobilisation, d'association ou de sociabilité ordinaire. Ceux-ci et celles-là sont au contraire dans une relation d'« encastrement » relatif. Le dossier part de l'hypothèse qu'il existe une forme de circulation/diffusion de certains savoir-faire en matière de prise de parole entre ces divers espaces (notamment militants, mais pas seulement). Circulation de savoir-faire, mais aussi de vocabulaire, de techniques, de normes, de règles et de représentations de la prise de parole publique. Si elle se vérifie, il s'agira alors d'en tracer les contours pour mieux comprendre les formes et le contenu pris par les débats au sein des « parlements de la rue ». On peut, par exemple, essayer de mesurer l'influence des « techniques participatives » promues par les bailleurs de fonds internationaux au sein du milieu associatif, en partant d'une analyse biographique des orateurs. La circulation des savoir-faire doit aussi s'entendre à l'échelle internationale. Au fond, ce qui est en jeu dans cette investigation-là c'est la question de savoir quel modèle de prise de parole est valorisé ou tout simplement utilisé de façon routinière par les participants. En articulant les lieux de discussion publique à d'autres pratiques d'assemblées, il s'agit aussi de leur donner quelque épaisseur sociologique. De fait, on pourra aussi analyser les espaces de débats en tant qu'espaces de sociabilité ordinaire et en décrire les ressorts.

4. *Performance, pratiques oratoires et place de l'écrit.* En se focalisant sur les prises de parole en assemblée, ce dossier voudrait aussi engager une

réflexion sur l'art oratoire et ses usages dans les sociétés africaines contemporaines. Une importante littérature anthropologique a été consacrée à cette thématique, mettant notamment l'accent sur la « performance » et les mises en scène du pouvoir. En se focalisant sur des formes populaires d'assemblée et de discussion publiques, il s'agit ici d'aborder « par le bas » ces « pouvoirs sur scène ». Quelles sont les techniques oratoires utilisées et valorisées, dans tel groupe et en tel lieu ? A quel univers symbolique de référence font-elle écho ? Raisonner en terme de « performance » signifie-t-il que les pratiques délibératives ne sont que des mises en scène vides de sens, mimant au besoin les discours du pouvoir ? Un simple spectacle ayant pour fonction principale la distraction du public ? L'insistance mise sur les pratiques oratoires dans cette recherche collective ne doit pas laisser penser que l'on cantonnerait derechef les sociétés africaines à une sphère de l'« oralité » vantée par une certaine anthropologie. Au vu des premiers constats effectués, on peut bien au contraire poser l'hypothèse d'une présence centrale de l'écrit dans les pratiques d'assemblée populaire (règlements, libelles, discours, etc). les contributions tenteront de dénouer les fils de cet écheveau de l'écrit et de l'oral.

5. *Le rapport au politique, à l'Etat et aux problématiques de la citoyenneté.* Les parlements de la rue » et autres rassemblements afférents soulèvent évidemment une autre série de questions relatives au rapport au politique, à l'Etat et aux enjeux de la citoyenneté. Les contributions pourront partir d'interrogations basiques : ces assemblées populaires sont-elles toujours des instances politisées ou de simples espaces de sociabilité ? Sont-elles fréquentées par des hommes ou des femmes politiques ? Dans quelle mesure sont-elles influencées par la compétition partisane et par l'Etat ? Sont-elles insérées dans les réseaux politiques locaux ou nationaux, si oui de quelle manière ? Les biographies des acteurs permettent-elles de mettre au jour des pratiques de chevauchement entre ces divers espaces ? Mais par-delà ce premier niveau d'investigation, le dossier invite les auteurs à réfléchir aux modèles de citoyenneté que ces pratiques d'assemblée peuvent révéler : on peut faire en effet l'hypothèse que l'organisation même de ces formes de rassemblement, les règles normatives et pragmatiques qui gouvernent les débats reflètent certains modèles et représentations de la citoyenneté en vigueur dans une société donnée ou dans une fraction de cette société. La capacité à intervenir dans une discussion publique dépend fortement des conceptions que l'on se fait de « qui » est autorisé à prendre la parole et au nom de quoi, de qui est un « bon citoyen » et en fonction de quoi. Quelles sont les qualités attendues d'un bon orateur ? Ce qui est en jeu dans les pratiques oratoires qui régissent les discussions publiques, ce sont aussi des débats (pas toujours consensuels, loin s'en faut) sur les conditions politiques et morales qui autorisent un individu à se sentir investi du droit de parler en public. Or, comme Bourdieu et d'autres l'ont montré, cette « légitimité » à parler en public est corrélée à tout un ensemble de conditions culturelles et sociales qui dessinent évidemment les lignes de l'inégalité, du pouvoir et de la domination. La pratique de la langue elle-même est, on le sait, fortement discriminatoire et renvoie, dans les imaginaires sociaux, à diverses figures de la réussite et du pouvoir, dont celle éminente de « l'intellectuel » ou celle plus ambivalente de « l'évolué » colonial. Le dossier a donc aussi vocation à faire réfléchir

aux économies morales de la citoyenneté qui se donnent à voir dans les pratiques oratoires (à l'instar, par exemple, de cette « citoyenneté de la distinction » qui s'observe dans les *ebimeeza* ougandaises). Ce dossier, on l'aura compris, invite aussi à une réflexion sur les problématiques de la « compétence politique », sur son inégale distribution sociale et sur le « cens caché » qui se niche toujours dans les pratiques délibératives prétendument démocratiques.

6. *Habermas et Foucault dans les rues africaines ? Espaces publics de la parole et subjectivation politique.* D'orientation fortement empiriste, cette recherche collective comporte toutefois une intention théorique et une préoccupation conceptuelle relative notamment aux usages que l'on peut faire de la notion habermassienne d'« espace public » pour rendre compte des « parlements de la rue » et autres pratiques informelles d'assemblée. Le risque de « concept stretching » ne réside pas seulement dans la difficulté à subsumer sous une même catégorie des phénomènes et des objets forts variés. Elle tient aussi et surtout à la difficulté d'imposer comme clé de lecture une notion forgée pour rendre compte d'une trajectoire historique particulière, celle d'une modernité européenne des salons bourgeois où les citoyens vont progressivement « faire un usage public de leur raison privée » selon la formule kantienne reprise par Habermas. Les critères posés par celui-ci pour qualifier la « sphère publique » d'espace politique de la citoyenneté sont évidemment assez loin des configurations que connaissent les sociétés africaines contemporaines. Faut-il pour autant jeter le concept avec l'eau du bain relativiste ? La position qui est adoptée pour cette recherche est pragmatique : elle consiste à refuser une acception normative et historiquement située de la catégorie d'espace public, en utilisant la notion habermassienne en tant que « programme de recherche » empirique visant, pour chaque cas d'étude, à mettre en évidence les généalogies locales du « public » et du « privé », des représentations (parfois antagoniques) de la participation et de la délibération, des conceptions de la cité et de la place de l'individu dans celle-ci. En bref, il s'agit de « vernaculariser » la notion habermassienne pour s'interroger sur les conditions historiques de formation de l'espace public en Afrique. Pour ce faire, il nous paraît important de prêter attention aux usages populaires des pratiques d'assemblée. Surgit alors une dernière hypothèse, de facture plus foucauldienne : une fois identifiés les mécanismes de domination et d'exclusion propres aux pratiques délibératives, peut-on voir dans les espaces publics de la parole que sont les « parlements de la rue » des lieux privilégiés de subjectivation politique ? Des lieux où s'énoncent et se forment de nouveaux « régimes de vérité », révélateur d'une fragmentation des sources et des modes d'exercice de la souveraineté ?

Les propositions d'article, d'une page maximum, sont à envoyer jusqu'au 20 janvier 2012 à Richard Banégas (richard.banegas@noos.fr); Florence Brisset-Foucault (florencebrisset@yahoo.fr) et Armando Cutolo (cutolo@unisi.it)

Les articles acceptés seront attendus pour le 31 mars 2012 et le dossier paraîtra en octobre 2012.